

Cas d'usage



Mme G, vit à son domicile. Un **service d'aide et d'accompagnement à domicile intervient pour l'aide aux courses et aux repas**. L'employé du SAAD vérifie d'identité de Mme G via le processus d'identitovigilance : **l'Identité Nationale de Santé (INS) est qualifiée**. Un risque d'isolement et de solitude sont identifiés. La responsable de secteur du SAAD va déposer sur le **Dossier Médical Partagé (DMP)** de Mme G **l'évaluation de la perte d'autonomie et le plan d'action à la suite du repérage des fragilités**. Une demande d'admission en résidence autonomie est réalisée.



Le médecin traitant de Mme G a accès à son **DMP** et donc à son **historique de prescriptions et d'examens médicaux**. Il complète la partie médicale du **Document de liaison d'urgence Domicile (DLU-DOM)** pour une admission en résidence autonomie et échange via **MSSanté** avec le SAAD pour partager sur **l'état de santé** de Mme G et son **histoire de vie**.



Mme G est admise en **résidence autonomie**, un service d'aide et d'accompagnement à domicile intervient pour l'aide au lever. Mme G, est en perte d'autonomie.



Mme G est admise à l'EHPAD. **La secrétaire lors de l'admission qualifie l'INS**. Mme G, pourra avoir accès à son **carnet de santé numérique** sur **Mon Espace Santé**